Décision 14-D-05 du 13 juin 2014

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la téléphonie mobile à destination de la clientèle résidentielle à La Réunion et à Mayotte

Posted on: 13 juin 2014 | Secteur(s) :

OUTRE-MER

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Orange Réunion, Orange Mayotte, Outremer Télécom
Dispositif(s)	Décision mixte Injonction de publication Pratique établie Pratique non établie Sanction pécuniaire
Procédure(s)	Transaction

Entreprise(s) concernée(s)	SFR, SRR

Lire

le texte intégral de la décision
1.01 Mo

le communiqué de presse